



MAIRIE D'APCHAT
LE BOURG 63420 APCHAT

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-trois septembre à 20 h 30

Nombre de conseillers :
en exercice : 10
présents : 7 (jusqu'à 21h10)
et 8 (à partir de 21h10)
votants : 8 (jusqu'à 21h10)
et 9 (à partir de 21h10)
(dont 1 procuration)

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Apchat, sous la présidence de Monsieur Patrick PELISSIER, Maire

Présents : Mmes Françoise PELISSIER, Nathalie THOMAS
MM Cédric BOYER, Nicolas BUFFAY (à partir de 21h10), Thierry CHARBONNIER, Christian LASSAIGNE, Patrick PELISSIER, Raymond SIBILLE

Absents : Christian BAFOIL (excusé-a donné procuration à PELISSIER Françoise), Nicolas BUFFAY (jusqu'à 21h10), Angélique LAROQUE

Secrétaire de séance : Françoise PELISSIER

Date de la convocation : 19/09/2022

◆ Le Maire propose d'adopter le compte-rendu de la séance du 20/05/2022. Aucune observation.

Accord du conseil municipal pour approuver le compte-rendu de séance.

(7 présents - 8 votants : 8 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION)

◆ **DÉCISIONS DU MAIRE** (dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire – Article L2122-22 du CGCT)

N°1-2022 (du 23/05/2022) : Signature contrat de location de l'appartement n°2 de l'ancienne école d'Apchat



Délibération n° 17-2022

OBJET : Adhésion à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Puy-de-Dôme

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu le décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2022-30 en date du 21 juin 2022 portant mise en œuvre de la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- autorise le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

ADOpte à l'unanimité des membres présents.

Renouvellement de la convention pour 3 ans - Coût annuel : 75 euros

(7 présents - 8 votants : 8 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION)



Délibération n° 18-2022

OBJET : A.P.I. : Procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers affectés au transfert de la compétence eau et assainissement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Santé Publique ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779, en date du 6 décembre 2016, portant création de la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2017 ;

CONSIDÉRANT que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;
Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021, notamment :
 - ⇒ L'article L 332-13 du Code Général de la Fonction Publique pour le remplacement d'un agent fonctionnaire ou contractuel momentanément indisponible ;
 - ⇒ L'article L 332-14 du Code Général de la Fonction Publique pour la vacance temporaire d'un emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire ;
 - ⇒ Les articles L 338-8-1, L 338-8-2°, L 338-8-3° du Code Général de la Fonction Publique
- Précise que Monsieur le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil ;
- Une enveloppe des crédits sera prévue au budget.

(8 présents - 9 votants : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



Délibération n° 20-2022

OBJET : Décision Modificative n°2 – Budget 2022

Afin de pouvoir réaliser les travaux d'extension du réseau électrique au lieu-dit Bayard 63420 Apmat, pour alimenter la parcelle ZX 40 (construction d'une maison individuelle d'habitation principale), il est nécessaire de créer un nouveau programme d'investissement : Prog 188 – Extension du réseau électrique à Bayard et d'y effectuer un virement de crédit comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

Opération 182 – Reprofilage chemins d'exploitation

Article 2315 – Immos en cours – Inst. Techn. - 3 000 €

Opération 188 – Extension réseau électrique à Bayard

Article 2315 – Immos en cours – Inst. Techn + 3 000 €

(8 présents - 9 votants : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



OBJET : Divers devis

- ➔ Miroir carrefour cimetière à changer : Miroir antigivre/antibuée Ø 600 : 690 € HT (Mic signaloc). Demander un devis pour un modèle rectangulaire 900x1200
- ➔ Élagueuse sur perche Bahco (batterie) : 895 € HT (Reyt Verts Loisirs) →Attendre...
- ➔ Logiciels Berger Levrault (e-gestion financière, e-paie, e-GRC) : 2 solutions pour la sécurité en cas de cyber-attaque :
 - soit l'hébergement des logiciels : Prestations = 845 € HT + abonnement mensuel de 28 € HT (avec cette solution, on peut travailler de n'importe quel poste informatique – on travaille sur la plateforme cloud de Berger-Levrault. En cas d'attaque, il y a continuité des services sans interruption de travail)
 - soit la sauvegarde en ligne des logiciels : Prestations = 170 € HT + abonnement annuel de 474 € HT (en cas d'attaque, il faut réinstaller tous les logiciels)

Solution choisie : l'hébergement.



QUESTIONS DIVERSES

- ➔ Demander l'intervention de la brigade verte d'API pour tailler et entretenir les espaces verts notamment à la salle polyvalente.
- ➔ Réunions : Mardi 27 septembre 2022 à 9 h avec l'entreprise KALIT pour les abords de la mairie
Mardi 4 octobre 2022 à 10 h avec Mme LAGEIX de La Poste pour la signalétique de l'adressage des voies

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant à prendre la parole, la séance est levée à 23h15.

Le Maire,
Patrick PELISSIER

La Secrétaire de Séance,
Françoise PELISSIER